

## besoin de petites précisions...

Par **deydey**, le **09/05/2006** à **15:11**

bonjour tout le monde,

en relisant mon cours et en mettant au clair certaines de mes notes (période de révisions de partiel oblige), j'ai certaines notions non comprises, donc je voudrais avoir votre avis en la matière... oops: oops:oops

tout d'abord :

? qu'est-ce que le JUS COMMUNE ?

? qu'est-ce que le JUS PROPRIA ?

? qu'est-ce que la scolastique juridique?

et les droits savants c'est bien le droit canonique et le droit romain?

merci d'avance et bonne journée à tous... bonnes révisions 8)

Par **sabine**, le **09/05/2006** à **16:19**

Je peux pas trop t'aider mais par contre les droits savants ce sont les droits écrits donc effectivement le droit canonique et le droit romain. )

Par **yanos**, le **09/05/2006** à **18:53**

salut

alors si je ne me trompes pas (et seulement si), le jus comune est le droit applicable à tous, le jus propria est celui qui s'applique a une seule catégorie de personnes.

la scolastique, d'une manière générale, est le raisonnement selon lequel on n'avance pas une idée nouvelle sans avoir réfutées toutes les idées contraire au préalable. son précurseur est Saint Thomas d'Acquin.

voila c'est un survolé mais c'est tout ce que j'ai en reserve pour l'instant.